

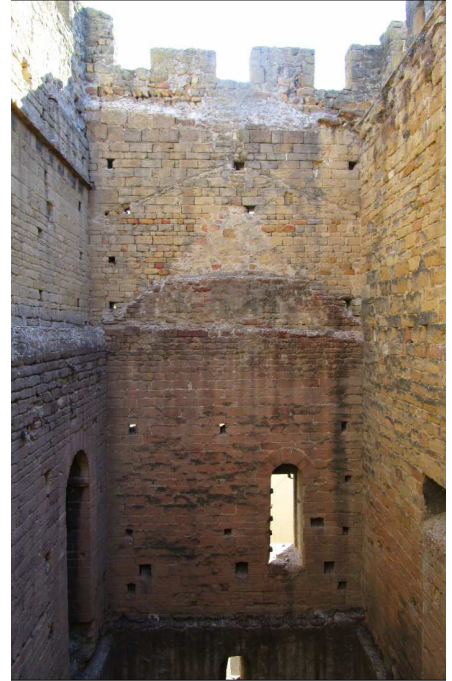
84 - CAMARET sur AIGUES - Tour fortifiée

AUTEUR DU DOSSIER : Blandine JOURDAN, chargée d'études documentaires à la C.R.M.H.



La construction de la tour de Camaret, attestée dans les textes en 1416, remonte à une période plus ancienne du milieu du 13ème siècle. C'est une tour de guet et un ouvrage militaire intégrés à l'enceinte urbaine. D'une hauteur de 18 m environ elle est désignée dans les textes anciens comme "la grande tour".

La mise en oeuvre (moyen appareil régulier, chaînes d'angle du même module que le parement, absence de talus), les ouvertures rares en plein cintre, la présence de hourds, sont caractéristiques d'une construction du milieu du 13ème siècle.



A l'origine, l'intérieur comportait deux niveaux (en jaune) : un rez de chaussée, plafonné et aveugle, défendu par deux meurtrières, percées dans les murs latéraux. Dévolu au stockage, on y pénétrait par une porte cintrée de plain pied, ouverte sur le mur nord. Il était indépendant du 1er étage auquel on accédait côté nord, par une porte haute, plus étroite, également cintrée. Ce niveau était défendu à l'est et ouest par deux hourds accessibles depuis deux ouvertures latérales en plein cintre. Cette salle d'une hauteur de 5,50 m était couverte d'une charpente apparente, supportant une toiture à deux pans, située à quelques mètres sous le crénelage.

Au 14ème siècle (en orange), la tour évolue vers une fonction d'habitat. Le 1er étage est agrémenté d'une cheminée. Cet élément de confort réservé aux privilégiés, les dimensions imposantes de cette salle, au regard des bâtiments de la cité médiévale, lui confère un caractère de prestige, peut-être lié au siège du syndic, créé en 1325 à Camaret. Le volume intérieur est divisé pour aménager un 2ème étage, éclairé par une grande fenêtre à double coussièges pratiquée dans le mur sud, donnant à l'extérieur des remparts. Son authenticité et son ancienneté justifient la protection de la tour fortifiée au titre des monuments historiques.

